

SECTION III

Autres programmes et services gouvernementaux

A. Les programmes provinciaux de financement des exportations

Toutes les provinces disposent de mécanismes pour apporter une aide financière aux exportateurs résidents. Comme nous allons le préciser ci-après, cette aide peut aller d'ententes de partage des coûts de promotion de produits et de développement de nouveaux marchés à l'octroi occasionnel de crédits d'exportation. Bon nombre de ces mécanismes ne sont généralement pas disponibles lorsque le gouvernement fédéral fournit également de l'aide. Les exportateurs intéressés devraient aussi noter que dans la plupart des cas le soutien maximum disponible pour des projets particuliers fait l'objet de limites prédéterminées. Les sociétés qui demandent une aide provinciale doivent démontrer leur solidité sur le plan des finances et de la gestion et leur aptitude à réussir sur les marchés d'exportation. Dans la plupart des cas, les sociétés doivent présenter leur demande plusieurs semaines avant la date prévue de l'événement ou du projet pour lequel des fonds sont requis.

1. Alberta

Le programme d'aide au développement des marchés (Market Development Assistance Program) offre une aide aux entreprises de l'Alberta en partageant les dépenses admissibles subies pour pénétrer de nouveaux marchés extérieurs. Pour être admissibles, les projets doivent être spécifiques, toucher des zones géographiques nouvelles pour le requérant, avoir une importante teneur albertaine et avoir peu de chances d'aboutir sans une aide.

Les activités suivantes sont admissibles à un partage des coûts:

- les visites de repérage de débouchés;
- les foires et expositions commerciales;
- l'accueil d'acheteurs étrangers;
- les voyages de promotion à l'étranger.

Une indemnité journalière est consentie pour un séjour maximal de cinq jours dans un pays donné, et pour une durée totale de 14 jours au titre d'un projet donné. Les frais de participation à une foire commerciale sont normalement partagés à raison de 40%. Les frais de transport, y compris les frais de déplacement des acheteurs étrangers, sont également partagés à raison de 40% du prix du billet d'avion aller-retour en classe économique. Une indemnité journalière valable pour cinq jours est également accordée aux acheteurs étrangers en visite. Le total des subventions accordées à chaque requérant au cours d'une année financière ne doit pas dépasser les plafonds prévus.

Le Department of Economic Development, qui gère ce Programme, offre aussi une aide financière, dans le cadre du Export Services Support Program, aux sociétés albertaines qui participent à des appels d'offre ou qui préparent des études de préféabilité et de faisabilité. Le ministère offre aussi un service de garanties de prêts pour faciliter l'exportation aux compagnies admissibles.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec:

*Alberta Economic Development and Trade
Business Finance Development Branch
7th Floor, Sterling Place
9940-106 Street
Edmonton, Alberta, T5K 2P6
Tél.: (403) 427-3300
FAX: ((403) 422-9319*

2. Colombie-Britannique

Le nouveau programme de développement des marchés (Market Development Program). Les entreprises de la Colombie-Britannique qui sont actives sur les marchés à l'exportation ou qui sont intéressées à le devenir peuvent recevoir de l'aide pour de nouveaux projets de développement de ces marchés. Cette aide vise à réduire les risques financiers en favorisant les projets de mise en marché; elle est fournie en vertu du principe du partage des coûts et est remboursable si le projet permet à l'entreprise de réaliser des ventes. Les exigences du programme en termes de rapports sont minimales; celui-ci favorise une utilisation responsable de l'aide financière et comporte des caractéristiques qui favorisent les entreprises qui ont du succès dans les nouveaux marchés cibles. Les fonds d'aide ne peuvent être utilisés qu'une fois par période de 12 mois ou selon les directives du programme. Les activités de recherche de débouchés qui sont susceptibles de recevoir de l'aide sont:

- les voyages destinés à la recherche de débouchés à l'extérieur de la Colombie-Britannique;
- l'accueil d'acheteurs étrangers en visite en Colombie-Britannique;
- la participation à des foires commerciales à l'extérieur de la Colombie-Britannique.

Le programme de garantie de prêt à l'exportation offre une occasion unique aux entreprises de la Colombie-Britannique de bénéficier de garanties d'emprunt pour le fonds de roulement nécessaire à l'expansion de leurs exportations. Administré par la British Columbia Trade Development Corporation (B.C. Trade), ce programme est le premier en son genre dans cette province à garantir des fonds de roulement antérieurement à l'expédition destinés à financer des projets axés sur l'exportation.

Par le passé, il n'était pas toujours facile pour un exportateur d'obtenir un prêt d'une institution financière pour financer les commandes destinées à l'exportation. Ces difficultés étaient encore plus grandes si des lettres de crédit ou des obligations étaient exigées pour garantir l'offre ou la prestation de biens et de services dans le cas de contrats de vente à l'exportation.

Le programme de garantie d'emprunt pour les exportations (Export Loan Guarantee Program) a été adopté afin de surmonter les obstacles à une croissance saine des exportations dans cette province. Les garanties d'emprunt permettront aux entreprises de Colombie-Britannique de faire face à la concurrence avec plus de vigueur et de confiance au chapitre des ventes à l'exportation à l'échelle internationale et dans les autres provinces.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le:

*British Columbia Trade Development Corporation
Suite 730, 999 Canada Place
Vancouver (Colombie-Britannique), V6C 3E1
Tél.: (604) 844-1900
Télécopieur: (604) 660-2457*